



Le Mesnil-Esnard

**AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC
AUTORISATION D'AFFICHAGE
SUR DOMAINE PUBLIC**

Dans le cadre de l'organisation du rassemblement et du défilé de véhicules anciens, manifestation dénommée « **Rétromobile** » le dimanche 26 mai 2024 de 8h00 à 18h00 autorise l'occupation du parking de la salle des fêtes rue des Pérets, ainsi que la mise en place de fléchage sur l'espace public.

SOUS RÉSERVE DES PRESCRIPTIONS SUIVANTES :

- Maintien du libre passage des piétons,
- Les câbles devront être disposés de façon à ne provoquer aucune gêne pour les usagers.
- Les Services Techniques municipaux, à la fin de l'occupation, procéderont à la remise en état du domaine public.
- Affichage sur le domaine public du parcours en respectant de ne pas les apposer sur panneaux et feux de signalisation. A l'issue de la manifestation, l'ensemble des fléchages devront être retirés.

LA COMMUNE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT

**FAIT AU MESNIL-ESNARD
Le 15 avril 2024**

**Pour le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,**

Xavier JEAN

